

La corruption

I. Définition de la corruption :

La corruption est un phénomène social qui sape les tissus social et économique de plusieurs pays dans le monde et surtout des pays les moins avancés, elle entrave le développement, décourage l'investissement et fragilise les systèmes judiciaires et politiques qui devraient servir l'intérêt général.

Dans une stratégie de bonne gouvernance, la priorité doit être donnée à la lutte contre la corruption pour la préparation d'un climat sain et favorable à l'application de nouveaux principes dans les stratégies et les processus de développement sur tous les plans économique, politique, social et culturel.

1- Définition de la corruption :

La définition de la corruption est très difficile compte tenu précisément des variations culturelles entre les pays du monde, entre le nord et le sud, entre le public et le privé et même entre les élites et l'opinion publique. Ce phénomène ne touche pas tout le monde de la même façon, et il change de visage selon l'organisation, l'institution, le niveau hiérarchique, la région, le pays, etc. Par conséquent, on essaiera de citer uniquement les traits essentiels de la corruption sans entrer dans les détails de confrontations idéologiques ou académiques sur la signification de ce terme.

D'une manière générale, la corruption consiste dans la violation d'un ensemble de principes et de valeurs juridiques et éthiques en sacrifiant l'intérêt général à des intérêts privés (personnels, corporatistes, partisans, etc.), c'est l'accès à des moyens et des ressources publiques en les utilisant pour la réalisation des fins et des objectifs privés, elle s'exprime donc avec l'intensité à l'interface du public et du privé et en particulier dans les secteurs où le décideur public n'est pas soumis à des règles totalement contraignantes. C'est-à-dire que la corruption correspond au non application et au non-respect de la loi surtout par les agents publics.

Transparency International la définit comme suite : « la corruption résulte du comportement de la part d'agents du secteur public, qu'il s'agisse de politiciens ou de fonctionnaires, qui s'enrichissent, eux ou leurs proches, de façon illicite, à travers l'abus des pouvoirs publics qui leur sont confiés » (OCDE, 2008, p. 25). A partir de cette définition, on peut dire que la corruption apparait dans le cas où les décideurs préfèrent leurs intérêts et ceux de leurs proches (leurs familles, leurs amis, etc.) au détriment de l'intérêt général et qu'ils violent la loi et tous les principes de l'éthique professionnelle adoptés dans leur environnement.

Malgré que la définition de Transparency International considère la corruption comme un trait de la sphère publique, c'est-à-dire qu'elle n'existe que dans les institutions et les administrations étatiques, ce phénomène peut caractériser aussi les activités des entreprises du secteur privé, et même dans ce dernier cas, les répercussions seront également néfastes pour le développement et pour l'intérêt général.

2- Les caractéristiques de la corruption :

Dans un article publié par EYEBIYI dans le journal des Africanistes en 2004, la corruption est caractérisée par (EYEBIYI, 2014, pp. 177-178) :

✓ Elle apparue dans un environnement qui encourage les acteurs à inventer des règles pour favoriser leurs actes corrompus, cet environnement est caractérisé à son tour par l'absence de la démocratie, du principe de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression, de la transparence, d'une participation effective des citoyens dans la gestion des affaires publiques, etc. en d'autres mots, la corruption apparue dans un environnement caractérisé par la mauvaise gouvernance.

✓ La corruption génère des pratiques détournant la justice de ses fonctions de régulation sociale. C'est-à-dire que les corrompus inventent des stratégies pour bloquer les fonctions du pouvoir judiciaire dont l'objectif est d'échapper aux sanctions potentielles de la transgression de la loi. Parfois, même les services de ce pouvoir judiciaire peuvent être utilisés par les personnes corrompus pour des fins et des intérêts privés.

✓ La corruption repose sur des mécanismes de production et de reproduction qui renverraient à certains traits forts des pays les moins avancés, et se développe grâce aux relations de favoritisme et de clientélisme.

3- La corruption et la religion :

L'importance de la religion pour la société réside dans sa contribution à la réalisation de la justice, de la stabilité, de la sécurité et de la sûreté. Son rôle est très important dans une stratégie préventive de la lutte contre la corruption, elle contribue à la maîtrise des comportements des individus et à leur mise en cohérence avec les exigences de l'environnement social et culturel dans lequel ils vivent.

D'une manière générale, on peut expliquer les relations qui peuvent exister entre la religion et la corruption dans les éléments suivants :

- ✓ La religion comprend de nombreuses valeurs éthiques qui encouragent l'appréciation, le respect du temps, le non-gaspillage, le maintien de la confiance, la responsabilité... et d'autres valeurs qui constituent un rempart imprenable contre la propagation de la corruption.
- ✓ La religion encourage les gens à adopter des comportements souhaitables dans leur environnement social et les rend plus aptes à respecter les règles juridiques et éthiques dans cet environnement.
- ✓ La religion exerce un contrôle automatique et continu sur les individus pour les protéger contre la déviation morale, ce contrôle permet de réduire le risque de propagation du phénomène de la corruption dans la société.
- ✓ La religion exerce une fonction dissuasive qui contribue grandement à réduire la corruption, car elle comprend de nombreux principes dont la pénétration conduit à une exposition au rejet et à la désapprobation dans la société.
- ✓ Certaines personnes peuvent exploiter la religion pour atteindre des objectifs illégaux et immoraux. Cela se produit en particulier dans le domaine politique lorsqu'un parti politique utilise des slogans religieux pour gagner le pouvoir, et cela peut également se produire dans d'autres domaines, y compris le domaine économique.

II. Les types de la corruption :

Comme nous l'avons déjà souligné, la corruption est un phénomène très dangereux qui a des répercussions négatives sur les processus de développement et sur la stabilité des sociétés en générale, et qui touche presque tous les domaines de la vie dans les pays où il se propage. Notre objectif dans cette partie est d'aborder les principaux types de la corruption qui sont : la corruption politique, la corruption financière, la corruption administrative, la corruption économique et la corruption éthique. Il faut mentionner, tout d'abord, que la distinction entre ces types ne sert qu'à une meilleure compréhension du phénomène, car ils ne peuvent pas être séparés dans la réalité.

1- La corruption politique :

Nous commençons par la corruption politique parce qu'elle est considérée comme locomotive des autres types. Quand la classe politique dans un pays est corrompue, tous les autres secteurs de la vie dans la société se transforment aux champs fertiles à l'expansion de ce phénomène, compte tenu la diminution du contrôle politique sur les activités dans tous les autres domaines.

La corruption politique consiste dans l'utilisation des institutions et des administrations publiques par les hommes politiques pour atteindre 'illégalement' leurs propres objectifs ainsi que ceux de leurs amis et de leurs proches. Lorsque ce type de corruption se propage dans une société, les postes clés dans la politique se transforment en opportunités pour s'enrichir au détriment des populations et pour tisser des réseaux sociaux et occuper des positions permettant de profiter au maximum des avantages illégaux dans la plupart des cas.

1-1- Les formes principales de la corruption politique :

La corruption politique peut prendre plusieurs formes, les plus répandues sont :

- ✓ La forme la plus répandue consiste dans les pots-de-vin, c'est une forme de corruption à travers laquelle un responsable politique (ou un fonctionnaire) favorise une personne en échange d'argent, des services ou des biens.
- ✓ L'utilisation illégale de l'argent (et surtout de l'argent publique) dans les activités politiques comme les campagnes électorales pour des fins et des objectifs immoraux (Ex : l'achat des voix électorales et le changement de convictions politiques).
- ✓ Le détournement des fonds publics car les responsables élus sont chargés de la gestion de grosses sommes d'argent, et par manque de contrôle, ils détournent une partie de ces sommes dans leurs comptes personnels.

- ✓ Les chantages politiques utilisés comme sources de pouvoir, à travers lesquels une personnalité politique menace d'autres personnes de se comporter d'une certaine manière.
- ✓ On peut ajouter à ces formes l'élaboration des lois et des règles juridiques pour assurer l'intérêt d'une personne ou d'un groupe et non pour l'intérêt générale (Ex : le changement d'un ou de plusieurs articles constitutionnels pour permettre à une personne de rester président toute sa vie).

2- La corruption économique :

Généralement, les répercussions du phénomène de la corruption sont plus claires dans le domaine économique où les différents acteurs dans la société se battent chacun pour ses propres intérêts, et les détenteurs du pouvoir utilisent tous les moyens légitimes et illégitimes pour imposer leur logique surtout quand les contraintes juridiques et éthiques sont absentes.

2-1- Les formes de la corruption économique :

Il existe plusieurs formes de corruption dans le domaine économique au sein des deux secteurs public et privé qui se traduisent par des comportements et des activités illégaux ou immoraux. Dans cette partie, on va regrouper ses formes dans trois catégories (LATRECHE, 2016, pp. 24-26) :

2-1-1- Les activités dissimulées :

Ce sont des activités légales et productives d'un point de vue économique, mais qui s'exercent loin du contrôle de l'administration fiscale de l'Etat pour des raisons différentes. Ainsi les personnes qui l'exercent sont considérés comme des corrompus à cause de l'évasion fiscale qui peut menacer la stabilité de l'économie et réduit largement les revenus de l'Etat.

2-1-2- Les activités informelles :

Ces activités se trouvent dans des entreprises de différentes formes dépourvues d'une organisation stables et appartenant à des ménages dont le capital utilisé n'appartient pas aux unités de production entant que telles mais à leurs propriétaires, les biens de ces entreprises ainsi que leurs matériels et peuvent être utilisé sans distinction à leurs besoins (on peut les utiliser pour l'intérêt personnel). Ce type d'entreprise est dépourvu de droit de prêter formellement l'argent et de faire des soumissions ou contacter des marchés.

Les entreprises informelles travaillent également loin de tout contrôle des institutions et des administrations étatiques, et ne payent pas d'impôts à l'Etat.

2-1-3- Les activités illégales :

Même que les deux premiers types d'activités sont également illégaux, ce type contient des activités illégales même dans le marché formel de l'Etat qui sont généralement :

- ✓ La production des biens et des services strictement interdits.
- ✓ Quelques activités dont on ne peut pas l'exercer sans autorisation spéciale par une institution étatique.
- ✓ Le vol.
- ✓ Le recel.
- ✓ Le blanchiment de capitaux.

Enfin, les activités illégales regroupent tous les comportements punissables par la loi dans le domaine économique (la culture de la drogue, le commerce de drogues, la contrebande, le détournement des biens publics, l'utilisation des biens et du matériel public pour des fins personnelles...etc.).

2-2- Les répercussions de la corruption économiques :

Sans reparler des causes de la corruption économique qui consistent surtout dans l'absence de la démocratie, d'une participation des citoyens dans la gestion de leurs affaires ou le contrôle de leurs responsables, et dans l'absence d'une stratégie de bonne gouvernance en générale. On peut dire que la corruption est à l'origine du retard enregistré en matière de développement surtout dans les pays en voie de développement (on va expliquer ces répercussions néfastes dans le domaine économique, en détail, dans la partie : les répercussions de la corruption administratives et financière).

3- La corruption administrative (bureaucratique) :

On peut dire que la corruption administrative est le type le plus répandu car elle se propage dans tous les niveaux de la hiérarchie organisationnelle de l'Etat et ne concerne pas uniquement les niveaux occupant le sommet de cette hiérarchie (petite corruption).

On peut dire que la corruption administrative est le type le plus répandu car elle se propage dans tous les niveaux de la hiérarchie organisationnelle de l'Etat et ne concerne pas uniquement les niveaux occupants le sommet de cette hiérarchie (petite corruption. « La corruption administrative signifie être limitée à un fonctionnaire qui a des responsabilités ou des devoirs dans l'intérêt politique publique. Elle implique des bureaucrates nommés et du personnel de l'administration publique au niveau central ou locale » (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 305).

Ce type de corruption incarne presque tous les autres types sur le terrain, et implique non seulement les agents de l'administration publique mais également un éventail d'acteurs qui sont (SLIMANI & DEBIANE, 2017) :

a- Le corrupteur : généralement, c'est une personne privée qui cherche à détourner un intérêt général pour son propre compte en versant un pot-de-vin à un agent public (un fonctionnaire). Le corrupteur peut contacter directement l'agent public ou utiliser un intermédiaire.

b- Le corrompu : il représente l'agent ou le fonctionnaire qui investit d'une fonction publique et qui accepte directement ou indirectement un service, une somme d'argent ou un pot-de-vin pour servir illégalement une personne, un groupe ou une institution.

L'implication des fonctionnaires publics dans des affaires de corruption renvoie à un ensemble de facteurs comme l'insuffisance des salaires pour la satisfaction de leurs besoins, le manque ou l'absence du contrôle de l'Etat et de ses institutions spécialisées, le travail dans un environnement corrompu...etc.

c- Les intermédiaires : parfois, contacter des responsables ou des fonctionnaires publics est une chose très difficile, et même dans le cas où ce contact est possible facilement, le corrupteur et le corrompu évitent de prendre des risques, ils utilisent alors des intermédiaires. Ces derniers occupent une position influente dans un environnement corrompu et ils ont des relations avec plusieurs acteurs ce qui leur permet de s'investir dans les affaires de corruption.

La corruption administrative est très néfaste pour le bon fonctionnement des institutions étatiques ainsi que pour la fourniture des services publics, dans les pays où elle se propage les citoyens trouvent des difficultés à contacter l'administration.

4- La corruption financière :

La corruption financière fait partie de la corruption économique, elle se manifeste sous deux formes principales qui sont : l'évasion fiscale et l'absence des impôts (sur le revenu, sur la TVA, les taxes de vente et les taxes sur le chiffre d'affaires). Dans la première forme ses répercussions sont catastrophiques sur les revenus fiscaux de l'Etat, ce qui risque d'avoir des conséquences budgétaires néfastes à cause de la réduction du ratio impôts/PIB qui mène à des dommages économiques de long terme en augmentant la part de l'économie informelle, en faussant la structure fiscale et en nuisant à la moralité des contribuables. Dans la deuxième forme, l'absence des impôts mène obligatoirement à la réduction de revenus et à la dégradation de la qualité des services publics (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, p. 4).

5- La corruption éthique :

La corruption éthique se traduit par la disparition ou la dégradation de certaines valeurs fonctionnelles et l'apparition d'autres valeurs dysfonctionnelles dans une société. Ainsi, on peut mesurer ce type de corruption à travers les changements enregistrés au niveau des valeurs et des normes culturelles de cette société. Sur cette base « l'argument culturaliste est certainement celui qui revient le plus fréquemment dans la littérature sur les origines de la corruption. Il suppose que les spécificités culturelles des sociétés expliquent la prévalence de la corruption » (LAVALLEE , RAZAFINDRAKOTO, & ROUBAUD, 2008, p. 6)

III. Les indicateurs de la corruption administrative et financière :

Dans les pays corrompus, les personnes impliquées utilisent des manières et des moyens différents pour atteindre leurs objectifs illégaux, dans ce qui suit on va présenter brièvement les indicateurs principaux de la corruption administrative et financière, sachant que ces indicateurs peuvent prendre différentes formes, et dépendent ainsi à un ensemble de facteurs dont le plus important consiste dans le volume de l'expansion du phénomène de la corruption.

1- Le pot-de-vin :

Il consiste dans une somme d'argent payée illégalement par une personne, un groupe de personnes ou une organisation (le corrupteur) à un fonctionnaire (le corrompu) en échange d'un service (se bénéficier d'une faveur, obtenir un marché, obtenir des informations secrètes, réduction ou annulation d'un impôt...etc.). Un intermédiaire peut s'impliquer pour soutenir les transactions entre le corrupteur et le corrompu. Dans les environnements où la corruption fait partie de la vie sociale et économique le pot-de-vin peut être appelé : bakchich, cadeau...etc.

2- Le favoritisme :

Le favoritisme consiste dans le fait d'accorder des faveurs injustifiées ou d'octroyer des avantages à une ou plusieurs personnes sans tenir compte de la loi, des compétences, de l'équité ou du mérite. Les bénéficiaires du favoritisme peuvent être des proches, des amis, des membres de famille...etc. Ce phénomène caractérise surtout les sociétés traditionnelles ou les systèmes autoritaires, il a des répercussions catastrophiques sur les processus de développement parce qu'il est basé sur de critère subjectifs.

L'exemple le plus claire du favoritisme est le fait de choisir une personne parmi des candidats dans un recrutement sur la base de ses relations personnelles avec les membres de la commission chargée du recrutement.

3- Le clientélisme :

Il est difficile de distinguer entre le pot-de-vin et le clientélisme, ce dernier consiste dans l'utilisation de l'argent par une personne pour obtenir illégalement des services ou assurer le soutien d'autres personnes, c'est-à-dire qu'il existe des relations de clientélisme entre les deux parties (service ou soutien contre l'argent. Alors, sans cet argent pas de service et pas de soutien).

Exemple : dans le domaine politique, une personne ou une partie politique peut utiliser illégalement de l'argent pour augmenter le nombre de sa clientèle politique qui doit le soutenir lors des échéances électorales à venir. Le pire dans le clientélisme politique est que les personnes changent leurs convictions et leurs opinions par l'argent, ce qui peut nuire au déroulement des processus démocratiques et à la légitimité des résultats électoraux.

4- La médiation :

La médiation dans le domaine de la corruption est le recours à une personne qui a du pouvoir ou des relations dans un domaine précis en demandant son intervention pour obtenir illégalement une faveur, un service ou des informations secrètes. Dans les environnements corrompus la médiation est un élément central dans presque toutes les affaires administratives et économiques.

5- L'extorsion :

C'est le fait d'obtenir quelque chose par violence, menace de violence ou contrainte (un service, une signature, un engagement...etc.), ce fait est illégal ou au moins immoral, il se retrouve surtout dans les pays autoritaires et dictatures dont les conditions d'un Etat de droit sont absentes et les gens qui ont le pouvoir (surtout les responsables occupants le sommet de la hiérarchie administrative dans les institutions étatiques) utilisent tous les moyens pour faire obéir les personnes les plus vulnérables.

Exemple : un responsable administratif peut menacer ses subordonnés pour qu'ils exécutent ses instructions illégitimes et illégales, les subordonnés obéissent pour éviter l'exécution de ses menaces (comme le licenciement).

6- La falsification :

La falsification consiste dans la modification de quelque chose ou de sa nature pour obtenir illégalement des avantages indus, ce type de corruption est utilisé par toutes les catégories sociales et à tous les niveaux, il se propage de plus en plus dans les sociétés réputées par des administrations faibles et corrompues, et un contrôle insuffisant à cause de l'absence des techniques et des moyens permettant le perfectionnement de ce contrôle. Les agents publics peuvent s'impliquer dans des affaires de falsification en modifiant des papiers pour des gens qu'ils connaissent.

Exemple : la modification des informations d'un acte de naissance (date ou lieu de naissance, le nom...etc.) pour obtenir la nationalité d'un pays est considérée comme une sorte de falsification administrative.

7- Le pillage de l'argent public et les dépenses illégales :

Le pillage de l'argent public est l'utilisation de cet argent illégalement pour des fins et des objectifs privés. Max Weber a expliqué déjà les répercussions négatives de la non distinction entre le public et le privé, dans les pays modernes les agents publics assurent des services publics au bénéfice des citoyens, en échange, ils reçoivent des salaires correspondants à leurs efforts, par conséquent, ils doivent dépenser l'argent public dans des projets à intérêt générale et conformément aux règles juridiques adoptées dans leurs domaines d'activités. Ainsi, le détournement de l'argent public ou les dépenses illégales de cet argent est une corruption très répandue surtout dans les pays les moins avancés où la distinction entre le privé et le public est floue malgré l'existence des règles juridique.

Exemple : l'utilisation de l'argent public par un responsable pour acheter des matières de construction afin de construire sa propre maison est une sorte de pillage et de détournement de l'argent public.

8- Le ralentissement des transactions :

Dans les pays corrompus, les transactions sont très lourds à cause de l'adoption des systèmes bureaucratiques très compliqués dans l'administration publique, ces systèmes encouragent en réalité la corruption et créent des environnements fertiles pour l'exploitation et les marchandages, ce qui nuit à l'économie et réduit l'investissement étrangers.

9- Les déviations administratives, fonctionnelles et organisationnelles des agents et des responsables publics :

Généralement, l'Etat recrute des agents et des responsables qui doivent travailler pour l'intérêt générale en s'occupant des citoyens chacun dans son domaine, malheureusement dans les pays corrompus ils utilisent leurs positions et leur pouvoir pour leurs propres intérêts ainsi que de leurs proches et leurs amis en négligeant tous les principes légaux et moraux. Dans ce cas, la fonction publique se transforme à une opportunité pour l'enrichissement, l'ascension sociale et l'acquisition du pouvoir illégitime.

10- Les fautes professionnelles :

La faute professionnelle fait partie de toute activité sérieuse car tous les fonctionnaires peuvent commettre des fautes, même les plus qualifiés, mais, il faut distinguer entre deux types de ces fautes : les fautes légères qui font partie de la vie professionnelle et qui n'apparaissent que rarement, elles n'entravent pas le fonctionnement des institutions et les gens peuvent les rattraper rapidement. Et les fautes graves qui se répètent plusieurs fois et qui ont des répercussions catastrophiques sur le fonctionnement, la stabilité et la rentabilité des institutions. Par conséquent, c'est le deuxième type (les fautes graves) qui incarne le phénomène de la corruption.

L'augmentation du volume des fautes professionnelles qui mène à la corruption et le dysfonctionnement des institutions étatiques est considéré comme le résultat direct ou indirect du manque des formations, de la négligence professionnelle et de la défaillance des systèmes de gestion en générale.

11- Le non-respect des horaires de travail et le manque de la discipline professionnelle :

Dans les pays les moins avancés, le temps n'a aucune valeur, et le respect des horaires de travail et des règles organisationnelles sont absentes surtout dans les administrations et les institutions étatiques, dans ces pays les fonctionnaires (les responsables comme les simples employés) ne respectent pas les horaires d'entrer et de sortir de leurs postes de travail, et même pendant le service ils se comportent de manière non professionnelle (ils lisent les journaux, se discutent sur des sujets de la vie privée, se ressemblent dans des bureaux...etc.). Ces comportements sont considérés non productifs du point de vue économique et mènent ainsi à la défaillance des institutions étatiques et à la dégradation des services publics sur tous les niveaux.

12- La divulgation du secret professionnel :

Le secret professionnel consiste dans « l'interdiction faite à certaines personnes de révéler ce qu'elles ont appris dans le cadre professionnel sous peine de sanctions pénales »

(VERDIER, 2007, p. 8). Le respect de ce secret est très important dans tous les domaines de l'activités humaine et surtout dans les domaines économique et sécuritaire (dans le domaine économique les entreprises insistent toujours sur le secret pour rester compétitives, et dans le domaine sécuritaire la divulgation du secret professionnel peut menacer la stabilité de tout un pays). Par conséquent, les informations doivent garder les secrets de leurs entreprises ou de leurs institutions, et la divulgation de

ces secrets est une sorte très dangereuse de corruption de par ses répercussions néfastes sur les personnes, les institutions, les communautés et les sociétés.

En effet, il existe d'autres indicateurs de la corruption comme le laisser passer, le laisser faire, la marginalisation dans les milieux professionnels, l'irresponsabilité, l'abus du pouvoir, la négligence, le détournement des biens publics, la non distinction entre le public et le privé...etc. et tous ces indicateurs menacent directement ou indirectement les stratégie de la gouvernance et du développement, et l'Etat doit intervenir pour lutter contre ces phénomènes et maintenir le climat favorable à l'adoption de la bonne gouvernance, parce que dans un environnement corrompu l'application des principes de cette dernière est presque impossible.

IV. Les raisons de la corruption administrative et financière est ses répercutions :

Comme nous l'avons déjà expliqué, les comportements corrompus sont considérés illégitimes au nom de la loi et de l'éthique professionnelle, et le phénomène de la corruption apparu surtout dans des pays où il y a des lacunes dans l'application et le respect des règles juridiques. Les causes de la propagation de ce phénomène sont dues à un ensemble de facteurs différents, dont les plus importants sont abordés dans cette partie.

1- Les raisons de la corruption administratives et financière :

Il est possible de distinguer les points de vue de trois approches théoriques sur les causes de la corruption :

1-1- La première approche : qui distingue les raisons urbaines des causes politiques :

1-1-1- Les raisons urbaines : la propagation du phénomène de la corruption administrative et financière s'explique par le fait qu'il existe un écart important entre les valeurs urbaines dominantes dans la société et les valeurs officielles du travail appliquées dans l'appareil d'Etat.

1-1-2- Les raisons politiques : la corruption augmente généralement dans des pays caractérisés par les conflits autour de l'exercice du pouvoir. Dans une dictature où la légitimité de ceux qui exercent le pouvoir est absente, les responsables politiques adoptent des stratégies illégales pour assurer la stabilité de la société et maintenir ainsi leur pouvoir et leur domination sur les populations. « *Dans certains systèmes, telles les démocraties de marché, la corruption s'opère à l'ombre de l'influence qu'exercent les intérêts privés sur les institutions publiques. Dans d'autres, tels les régimes autoritaires libéralisés, la corruption se manifeste à travers la prise de contrôle, par les dirigeants civils ou militaires, de segments entier de l'économie. Dans certains régimes, telles les monarchies absolutistes, les familles régnantes peuvent s'accaparer une partie importante des dépenses gouvernementales* » (HACHEMAOUI, 2012, p. 143)

Généralement, l'absence des règles qui organisent la concurrence entre les parties politiques et le manque du contrôle de l'Etat sur cette concurrence sont à l'origine de la corruption dans ce domaine (BAYOUDH, 2006, p. 10).

Exemple : le financement des partis politiques et des compagnies électorales peut favoriser la corruption qui se traduit par la récompense des électeurs, l'utilisation illégale d'argent...etc.

1-2- Deuxième approche : qui distingue entre les causes structurelles, les causes éthiques et les causes économiques :

1-2-1- Les raisons structurelles : la corruption prospère dans un pays quand ses institutions sont faibles ou illégitimes, dans ce cas, ces dernières perdent leur autorité et leurs décisions deviennent inefficaces. Dans certains pays corrompus, la transparence des activités du gouvernement est quasi inexistante et les décisions ont une faible application. Cette situation diminue la légitimité de l'Etat et de ses agents, crée une base solide pour la corruption et augmente les opportunités surtout pour ceux qui occupent les postes clés dans les administrations publiques (BAYOUDH, 2006, p. 7).

Exemple : quand l'appareil judiciaire d'un pays est inefficace dans l'application et la protection de la loi, les fonctionnaires croient qu'ils peuvent détourner les lois sans subir des peines, cette inefficacité encourage l'expansion des comportements corrompus non seulement au sein des institutions étatiques, mais également dans la société toute entière.

1-2-2- Les raisons éthiques : dans certains sociétés la corruption est un mode de vie et les pratiques corrompus sont normales et acceptés pour tout le monde. Ainsi, les pot-de-vin sont considérés comme des cadeaux et le favoritisme est considéré comme un devoir. Par conséquent, la question d'une culture

nationale favorisant la corruption ne doit cependant être rejetée (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 311). Le danger est que toutes les catégories sociales s'impliquent dans les activités de la corruption avec la disparition des éléments contraignants qui peuvent freiner l'expansion de ce fléau social. En d'autres termes, la corruption dans ce cas atteint son apogée et devenue systématique. C'est-à-dire « qu'elle touche la société d'une manière généralisée et devient acceptable de par sa nécessité dans les transactions de chaque jour... elle affecte les institutions et influence les individus à tous les niveaux du système politique et socio-économique. Elle est tolérée et considérée comme un mal nécessaire (KHELATOU & KARA, p. 60).

1-2-3- Les raisons économiques : selon certains spécialistes dans le domaine économique, la corruption prospère quand le niveau de la concurrence diminue dans un pays, et le niveau de la concurrence n'augmente que dans un climat ouvert. On peut dire ainsi qu'un système économique fermé est considéré comme un facteur de vulnérabilité pour l'expansion du phénomène de la corruption (BAYOUDH, 2006, p. 9).

Pour éviter les problèmes économiques qui mènent à la corruption, les stratégies de bonne gouvernance préconisent aux pays les moins avancés l'adoption des principes de l'économie du marché où l'Etat doit diminuer l'intervention dans le domaine de production et s'occupe uniquement par le maintien d'un marché équitable pour encourager la concurrence entre les entreprises du secteur privé.

D'un autre côté, les salaires faibles –surtout dans le secteur public- peuvent encourager le recours à la corruption, à ce stade, des études confirment que les fonctionnaires très mal payés devront souvent avoir recours à des pot-de-vin car leurs salaires sont souvent insuffisants pour satisfaire les besoins de leurs familles.

1-3- Troisième approche : les causes de la corruption sont soit de nature sociale soit complexes :

1-3-1- Les raisons biologiques et physiologiques : ce sont toutes les causes qui sont motivées principalement par ce que l'individu a acquis grâce à la génétique, et tout ce qui est lié au passé antérieur de sa vie, et ce que tout cela a laissé des effets sur son comportement.

1-3-2- Les raisons sociales : les causes sociales de la corruption se diffèrent d'une société à l'autre et correspondent au processus historique de chaque pays. En effet, des attitudes et des pratiques sociales peuvent favoriser et soutenir les comportements corrompus et motiver les individus et les groupes d'individus par des allégeances personnelles de clan ou de tribu, plutôt que par les règles de la loi. Certaines cultures contiennent des éléments dysfonctionnels et favorisent le développement à long terme d'une tolérance qui permet l'expansion de la corruption sans difficulté (BAYOUDH, 2006, p. 10).

Exemple : dans certaines sociétés le favoritisme et le clientélisme sont des éléments essentiels qui substituent les critères techniques et objectifs dans le recrutement des agents surtout dans le secteur public. Au fur et à mesure, ces éléments dysfonctionnels trouveront leur place dans le système culturel de telle ou telle société.

1-3-3- Plusieurs facteurs de risque : certains spécialistes croient que la corruption est liée à de nombreux facteurs différents et interdépendants qui s'interagissent les uns avec les autres pour former un environnement fertile pour l'émergence du phénomène et de son expansion. Certains d'entre eux sont de nature politique, comme la faiblesse du système gouvernemental et l'absence d'une culture démocratique, tandis que d'autres sont d'ordre économique ou structurel comme l'incohérence des structures de gouvernance avec l'environnement dans lequel elles sont appliquées, sans oublier les dimensions culturelles et historiques qui se diffèrent d'un pays à l'autre.

2- Les conséquences de la corruption administrative et financière :

La corruption est un phénomène social très dangereux qui représente des menaces à la stabilité sociale et économique et entrave largement le développement de la société sur tous les niveaux, parmi ses répercussions on peut citer :

2-1- Les répercussions dans le domaine économique :

Sur le plan macroéconomique, la corruption est systématiquement corrélée à des niveaux bas des principaux indicateurs économiques (taux faible de croissance, PIB par habitant réduit et absence du développement humain). Selon les résultats de plusieurs études dans ce domaine, le niveau bas de ces

indicateurs économiques est expliqué par un ensemble de facteurs liés au phénomène de la corruption, les plus importants sont (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, pp. 2-4).

✓ La corruption peut encourager les agents publics à allouer les fonds publics, non pas en fonction de l'intérêt général, mais en fonction des opportunités et des intérêts privés. Dans certaines sociétés, la corruption fait partie de mode de vie des citoyens et des agents publics ce qui rend difficile la distinction entre la sphère publique et la sphère étatique, et augmente la manipulation et l'exploitation des biens publics pour des fins privées.

✓ La corruption réduit la productivité du capital et constitue un élément important dans le processus décisionnel des investisseurs. En d'autres mots, la corruption décourage les investisseurs –surtout étrangers- à investir leurs argents dans des projets productifs, ce qui diminue l'accumulation du capital.

✓ La corruption diminue les revenus de l'Etat parce que ce dernier trouve des difficultés à collecter les impôts. Dans ces pays corrompus, les entrepreneurs ont tendance à se réfugier dans l'économie informelle lorsqu'ils sont confrontés à une bureaucratie lourde et à de hauts degrés de corruption. Parfois, ce sont les agents corrompus de l'Etat (qui travaillent dans le secteur des impôts) qui encouragent le secteur informel ou l'évasion fiscal en coopérant avec les personnes corrompues qui ne travaillent pas dans le secteur étatique.

Sur le plan macroéconomique, la corruption crée un climat qui entrave l'investissement pour les entreprises, dans les pays hautement corrompus les responsables incitent les agents publics à ralentir les procédures routinières ou même à mettre en place des règles supplémentaires pour créer des opportunités de corruption. Dans ce cas, les entreprises peuvent passer plus de temps à négocier la réglementation avec des bureaucrates ce qui les oblige à proposer les pots-de-vin pour régler leurs affaires, ces pratiques se transforment avec le temps à une culture qui caractérise le monde des affaires dans ce climat. A long terme, ces pratiques affectent la productivité des entreprises qui préfèrent gagner de l'argent à travers les pots-de-vin en complicité avec les agents publics au lieu d'investir dans des projets productifs (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, p. 5).

2-2- Les répercussions dans le domaine politique :

✓ Elle favorise l'apparition et le développement de certains phénomènes susceptibles de fragiliser le niveau de confiance entre le citoyen et les institutions étatiques comme le favoritisme, le clientélisme, le laissez-passer, le laissez-faire, le détournement des biens publics, etc.

✓ Elle porte atteinte aux droits de l'homme et enferme l'Etat dans un cercle vicieux où il perd rapidement son autorité et son aptitude à gouverner pour le bien commun. Quand la corruption règne, les libertés et les droits fondamentaux de la personne sont menacés et l'exécution des contrats sociaux et économiques devient imprévisible (UNDP, 2004).

✓ Dans cet Etat non démocratique, les citoyens sont écartés et marginalisés par les responsables qui dominent la sphère étatique, ils ne participent pas dans la gestion de leurs affaires, ce qui réduit, bien sûr, le contrôle sur les dirigeants à tous les niveaux de la hiérarchie administrative de l'Etat et permet aux responsables d'augmenter leurs profits dans les zones d'ombre résultantes du manque de la surveillance.

2-3- Les répercussions dans le domaine social :

✓ De l'autre côté, plusieurs études confirment la corrélation entre le phénomène de la corruption et les inégalités de revenu, et que ces inégalités mènent à l'apparition de la pauvreté dans les milieux les plus défavorisés et à la dégradation de niveau de vie des populations surtout que ce phénomène est à la base des mauvaises qualités des services publics, de la réduction des dépenses publiques (surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche scientifique)...etc. (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014).

✓ Elle favorise l'impunité des coupables et réduit l'intégrité des pouvoirs publics, et expose ceux qui recourent à la justice (tout particulièrement les pauvres et les défavorisés) à l'invisibilité et à l'incertitude (UNDP, 2004).

✓ Sur le plan culturel, la corruption est la cause principale de la dégradation de certaines valeurs positives et fonctionnelles dans la société comme la confiance, l'honnêteté, la compétence, la créativité et le respect de travail, et à l'apparition d'autres valeurs négatives et dysfonctionnelles comme la méfiance, l'incompétence et toutes les calamités culturelles dans la société.

✓ La corruption nuise à la qualité des investissements car les gouvernements corrompus dépensent moins sur l'éducation et la santé (BAYOUDH, 2006, p. 13).

V. La lutte contre la corruption par les organisations internationales :

Les idées que nous avons présentées sur la corruption confirment que ce phénomène est très nocif pour les stratégies de développement et la stabilité des structures sociale, politique, économique et culturelle. Ainsi, l'adoption d'une stratégie de bonne gouvernance nécessite tout d'abord la lutte contre ce phénomène pour préparer le climat favorable à l'application de ces principes. Dans cette partie, on va présenter les programmes préconisés par certaines organisations internationales en matière de lutte contre la corruption.

1- Transparency international :

Transparency international est considérée comme l'organisation la plus active dans le domaine de lutte contre la corruption, l'objectif principal de cette organisation consiste dans la responsabilisation des gouvernements partout dans le monde pour qu'ils assument leurs responsabilités par rapport à la lutte contre la corruption.

Les moyens idéaux utilisés et préconisés par Transparency International pour lutter contre la corruption et promouvoir le développement dans une stratégie de bonne gouvernance sont les suivants (DJAGHAM, 2016, p. 17):

- ✓ La sensibilisation de l'opinion mondiale à travers les branches de l'organisation installées dans des pays différents.
- ✓ La préparation, la publication et la diffusion des rapports sur la corruption pour exposer ceux qui ont impliqué secrètement et ouvertement dans toutes sortes de pratiques corrompues.
- ✓ La préparation des études et l'organisation des séminaires sur le phénomène de la corruption dans tous les domaines, dont l'objectif est de trouver des solutions pour lutter contre l'expansion de ce phénomène.
- ✓ L'élaboration de plans de lutte à long terme pour créer la volonté politique des gouvernements et les impliquer dans des stratégies de coopération dans ce domaine de lutte contre la corruption.

2- La convention des Nations-Unies pour la lutte contre la corruption :

La convention des Nations-Unies pour la lutte contre la corruption appelée « la convention de Mérida » est considérée comme le premier accord de coopération internationale dans ce domaine, cette convention a été adoptée lors d'une conférence à Mexico en décembre 2003, elle est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 après que 30 Etats l'ont ratifié pour coordonner leurs efforts dans la lutte contre la corruption, et au 31 janvier 2014 elle comptait 169 parties (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 293). Outre les moyens répressifs de lutte, « cette convention a aussi pour originalité un important dispositif de mesures préventives de la coopération » (DJAGHAM, 2016, p. 14).

Cette convention des Nations-Unies a exigé aux Etats membres la réalisation d'un minimum d'objectifs qui sont (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 294) :

- ✓ L'adoption des politiques et des pratiques souples pour lutter contre la corruption, ces politiques doivent recourir aux stratégies préventives.
- ✓ La création et l'établissement des organes spécialisés dans la lutte contre le phénomène de la corruption.
- ✓ L'établissement des codes de conduite pour les agents publics dont l'objectif est de les éloigner de ce phénomène.
- ✓ L'établissement et la gestion des systèmes appropriés de passation des marchés publics et de gestion ; des finances publiques sur la base de la transparence, de la concurrence et de critères objectifs.
- ✓ L'établissement des mécanismes de signalement public dont l'objectif est d'exposer ceux qui pratiquent la corruption.
- ✓ L'encouragement et la promotion de la participation active de la société à la prévention et la lutte contre la corruption.

3- Le programme de la banque mondiale pour aider les pays en développement dans la lutte contre la corruption :

Ce programme a été lancé par la banque mondiale depuis 1996 pour aider les pays en développement et les accompagner dans la lutte contre la corruption à travers les éléments suivants (DJAGHAM, 2016, p. 16) :

- ✓ Le diagnostic de phénomène de la corruption (sa nature, son ampleur...etc.) de ses causes et de ses conséquences.
- ✓ La réforme des lois de l'Etat dans les domaines législatifs, administratifs et économiques.
- ✓ L'implication de la société civile, des organisations non gouvernementales et des médias dans la lutte contre la corruption.

Ce programme de lutte fait partie d'un programme plus large proposé par la banque mondiale dans le cadre d'une nouvelle stratégie de bonne gouvernance où la reconstruction des institutions étatiques et des principes qui les gouvernent, ainsi que l'implication des acteurs non gouvernementales dans la gestion des affaires publiques sont des conditions incontournables pour le développement.

4- Le fonds Monétaire International (FMI) et la lutte contre la corruption :

Dans le code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière et sa déclaration des principes adoptés par le comité intérimaire du FMI le 26 septembre 1999, l'organisation mondiale insistait sur la transparence des politiques monétaires et financières des Etats membres, « la transparence signifie que le public doit être informé avec clarté, accessibilité et sans délai des objectifs de l'action, de son cadre juridique, institutionnel et économique, des décisions y afférentes et de leur justifications, des données et informations relatives aux politiques monétaires et financière ainsi que des clauses qui rendent les organes financiers comptables de leur actes » (FMI, 1999).

Ces procédures de transparence, d'information et du contrôle représentent en réalité les mécanismes les plus efficaces pour une politique préventive de lutte contre la corruption, surtout que les responsabilités dans le cadre de cette ensemble de mécanismes, sont clairement identifiables, ce qui mène automatiquement à la réduction des comportements abusifs dans le domaine monétaire et financier, le domaine le plus touché par la corruption.

5- Les efforts de l'Algérie pour la lutte contre la corruption :

En Algérie, comme dans la plupart des pays en développement, la corruption est très répandue, et c'est difficile de trouver un secteur d'activité non encore atteint par une forme ou une autre de la corruption, tous les secteurs sont touchés. Les raisons de ce fléau dans le pays sont multiples. Parmi lesquelles on peut citer (LATRECHE, 2016, pp. 27-29) :

- ✓ La faiblesse des institutions de l'Etat.
- ✓ Le mode de règlement des transactions commerciales.
- ✓ L'absence d'ordre public.
- ✓ La lourdeur administrative.
- ✓ Le coût d'accès prohibitif.
- ✓ Une gouvernance opaque.

L'Etat algérien a déployé beaucoup d'efforts pour lutter contre ce fléau social et économique, et a utilisé tous les moyens nécessaires pour l'éradiquer de ses racines. A ce stade, **l'Office Central pour la Répression de la Corruption** est le principal acteur du gouvernement sur le sujet, cet office est créé en 2011 et devenu opérationnel en 2013, c'est un service central spécialisé en charge de la lutte contre la corruption, il rassemble plusieurs services d'enquête criminelle de la police et des experts financiers. Il est chargé de rassembler les preuves, d'enquêter sur les actes de corruption et de faire porter les accusations devant les tribunaux (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 320).

Il existe d'autres organes spécialisés dans ce domaine comme (DEBIH & DEBIH, 2020, pp. 320-321) :

✓ **La cellule de traitement du renseignement financier (CTRF)** créé en 2002 et opérationnel depuis 2004, sa mission est de recevoir les informations faisant état de soupçons concernant des opérations de financement ou de blanchiment d'argent, renvoyer les dossiers appropriés au procureur compétent, et mettre en oeuvre les procédures nécessaires pour prévenir et détecter toute forme de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent.

✓ **L'organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC)** créé en 2006 et devenu opérationnel en 2013, c'est un organe indépendant chargé de collecter et d'analyser les

statistiques et les tendances de la corruption, et de diriger les efforts en matière d'éducation et de promotion des bonnes pratiques de gouvernance. Cette autorité administrative est dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière.

✓ **L'inspection générale des finances (IGF)**, un organe de contrôle permanent chargé d'examiner à posteriori les finances publiques en menant des enquêtes et des poursuites en cas de soupçons en matière de corruption, cet organe travaille sous les instructions du ministre des finances.

✓ **La cours des comptes** chargés d'examiner à posteriori les finances de l'Etat dans tous les domaines, elle transmet les dossiers en matière de corruption au procureur général compétent, et informe le ministre de la justice.

Sur le plan juridique, **la loi n° 06-01 du 20 février 2006**, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption sont considérées comme le cadre juridique le plus important dans la stratégie de lutte adoptée par l'Etat algérien ces deux dernières décennies pour les raisons suivantes :

✓ La loi n° 01-06 souligne l'urgence et l'importance de la dimension préventive dans la politique nationale de lutte contre la corruption.

✓ Elle s'intéresse à la définition de la corruption et d'un ensemble de concepts ayant attachés à ce phénomène (article 2).

✓ Elle définit méticuleusement les mesures préventives de la lutte contre la corruption dans les domaines public et privé.

✓ Elle encourage l'implication et la participation de la société civile dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption (article 15).

✓ Elle souligne la création de l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, son régime juridique, son autonomie, ses missions et ses relations avec l'autorité juridique (articles 17-24).

✓ Elle définit également les incriminations, les sanctions et les moyens d'enquêtes en matière de la corruption.

✓ Et enfin, elle a défini les modalités de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption.

VI. Méthodes de traitement et moyens de lutte contre le phénomène de la corruption :

Il existe plusieurs méthodes ou stratégies de lutte dans ce domaine, et chacune d'elle repose sur des principes et utilise des outils propre à elle. Cependant, les spécialistes soulignent l'importance de l'existence d'un ensemble de conditions que ces stratégies doivent respecter quels que soient les objectifs. Il faut mentionner également que les discours politiques visant l'éradication de la corruption sont idéalistes et que l'adoption d'une stratégie de lutte dans ce domaine ne sert qu'à diminuer les occasions d'échanges corrompus offerts aux fonctionnaires. Les moyens de traitement et de lutte contre le phénomène de la corruption sont en générale les suivants :

1- La distinction entre les actes corrompus et les fautes de gestion :

Nous insistons sur le fait et l'importance de neutraliser tout d'abord les actes de corruption en les distinguant des autres comportements qui peuvent nuire au bon fonctionnement des institutions et des administrations surtout dans le domaine public. Cette distinction est très importante dans toute stratégie de lutte contre la corruption et dans son succès et sa légitimité dans la mesure où elle contribuera au perfectionnement de cette stratégie elle-même, et dans l'application rigide, morale et stricte des règles juridiques sur les comportements effectivement corrompus. A ce stade, il faut « mettre en place des mesures de sécurité entre les actes de corruption et les fautes de gestion qui sont le résultat de l'action, de la quête de solutions et de la bonne foi » (KHELATOU, 2019). Avant d'entamer la lutte contre le phénomène de la corruption il faut dessiner un tableau dans lequel les comportements abusifs doivent être clairs afin d'éviter les perspectives d'impunité d'une part, et l'application arbitraire de la loi à l'encontre des personnes de bonne volonté d'autre part.

2- L'application des sanctions optimales :

Une des causes de la corruption réside dans l'impunité des acteurs déviants et dans le fait qu'ils sont rationnellement déviants, cette dernière expression signifie qu'ils maximisent leur utilité en calculant des gains et des coûts potentiels. Attaquer les dysfonctionnements peut donc nécessiter d'augmenter la contrainte judiciaire (Cartier-Bresson, 2008, p. 161). A ce stade, « *l'incrimination en matière de corruption doit être fondée sur des preuves irréfutables. Les sanctions en matière d'actes de*

corruption doivent être sévères et exemplaires. Les contrôles à posteriori des finances publiques doivent agir loin de toute instrumentalisation dans la transparence et avec la célérité nécessaire pour ne pas donner le temps aux accusés de camoufler des pièces engageant leurs responsabilités, ou bien de trouver un soutien du pouvoir occulte pour s'en tirer indemne » (KHELATOU, 2019, p. 32).

3- La réforme du système politique :

Certainement, on ne peut pas lutter contre la corruption en utilisant les mêmes institutions et les mêmes responsables politiques et administratifs. Cette lutte nécessite l'existence d'un environnement différent et des entités capables d'identifier les raisons de ce phénomène et d'intervenir pour l'éradiquer. Les réformes doivent être effectuées dans le cadre d'une stratégie de bonne gouvernance qui touche tous les aspects de la vie politique.

4- La réforme de l'administration :

L'analyse micro-économique propose une large panoplie d'outils dans le domaine administratif visant à réduire les incitations à recourir à la corruption ou à demeurer un maillon de la mauvaise gouvernance (incompétent, fainéant, arbitraire, voleur de biens publics). Les réformes administratives nécessitent en général une hausse des budgets, une augmentation des recettes et un système incitatif améliorant la productivité (Cartier-Bresson, 2008, pp. 160-175).

5- Renforcement du pouvoir (contrôle) social :

Certains spécialistes affirment que la réforme pour combattre la corruption est basée surtout sur le renforcement du pouvoir social, c'est-à-dire à travers l'octroi du pouvoir aux citoyens pour protéger leurs activités politiques et économiques et leur permettre, ainsi, de vérifier les comportements abusifs et illégaux de leurs responsables dans les différentes institutions étatiques. Cette implication des citoyens peut mener à la légitimité et à l'efficacité de institutions (KHELATOU & KARA, p. 66).

6- L'adoption des mesures préventives contre la corruption :

L'apparition et l'expansion du phénomène de la corruption sont considérées comme le résultat d'un ensemble de facteurs comme la pauvreté, le manque du contrôle citoyen sur le travail et les décisions des responsables, l'absence d'une stratégie claire et efficace dans la gestion des affaires publiques, la confusion et la non distinction entre le public et le privé...etc. Ainsi, une stratégie efficace de lutte contre ce phénomène nécessite tout d'abord l'élimination de tous les facteurs qui mènent aux comportements abusifs pour barrer les routes devant les personnes ayant l'intention de corruption et de l'exploitation illégale de leurs positions professionnelles pour réaliser des objectifs et des intérêts privés au détriment de l'intérêt générale. Parmi les mesures préventives qu'on peut adopter pour limiter l'expansion de ce phénomène on peut citer.

- ✓ L'utilisation de la foi religieuse pour contrôler les comportements des individus, en particulier dans le domaine professionnel.
- ✓ L'adoption d'une stratégie de sensibilisation pour diffuser une culture anticorruption.
- ✓ Encourager les individus à participer à la prise des décisions et les pousser à assumer leurs responsabilités, car ils sont concernés aussi par la lutte contre la corruption.
- ✓ Promulguer des lois dissuasives pour punir les corrompus et resserrer le contrôle sur les actes administratifs, en particulier dans le domaine financier et comptable.

7- La coordination avec d'autres pays et d'autres organisations internationales :

Sous l'impact du phénomène de la mondialisation, la coopération entre les pays et les organisations mondiales pour lutter contre la corruption est devenue nécessaire vue l'internationalisation des activités corrompus et la multiplication des acteurs impliqués surtout avec la monté des transactions économiques à l'échèle international et l'apparition des crimes transnationales. Dans ce stade, plusieurs conventions internationales ont été signées pour augmenter la coordination et cerner le phénomène (la convention des Nations Unies en 2003, la convention de l'OCDE en 1997, la convention de l'Union Africain sur la prévention et la lutte contre la corruption, et plusieurs autres convention internationales et régionales partout dans le monde qui visent à coordonner les efforts pour réduire la corruption (DJAGHAM, 2016, pp. 12-15).

VII. Quelques expériences de lutte contre la corruption

Certains pays sont considérés comme des pionniers dans la lutte contre le phénomène de la corruption, car ils ont remporté de nombreux succès dans ce domaine et, grâce à leurs politiques rationnelles, ils ont pu atteindre des taux de croissance acceptables, notamment dans le domaine économique. Dans cette partie, nous essaierons de présenter les expériences les plus importantes de certaines politiques qui peuvent être considérées comme des modèles à imiter.

1- L'expérience Indienne :

Le processus de lutte contre la corruption en Inde est exceptionnel, car les moyens inventés et utilisés pour se faire sont adoptés (imposés) à travers la lutte des populations locales, les protestations et la mobilisation des organisations de la société civile.

La corruption en Inde atteint son apogée au début des années 2000, après l'apparition de grands scandales dans les administrations et les institutions politiques, les plus importants de ces scandales sont ceux appelés « Scandale G2 Spectrum » dans lesquels certains représentants du Parti du Congrès, dont le ministre des télécommunications, auraient touché des pots-de-vin pour l'attribution de licences téléphoniques, et l'affaire Vyapam mettant en cause le recrutement des étudiants en médecine au travers des pratiques douteuses grâce (BELHOSTE, 2016).

Pour exprimer son mécontentement par rapport à cette situation, un activiste appelé Anna Hazare du mouvement « India Against corruption » a entamé une grève de la faim en avril 2011, pour pousser le gouvernement à adopter des stratégies de lutte contre la corruption. Bientôt, de nombreuses personnes et personnalités appartenant aux différentes organisations de la société civile de toutes les régions du pays, ainsi que des immigrés à l'étranger ont rejoint cette militante. En décembre Anna Hazare annonce une nouvelle grève de la faim suivie également par des hommes politiques du Parti Nationaliste Hindou et du parti communiste en réaction à la non-introduction d'un projet de loi anticorruption au parlement. En décembre, le gouvernement a accepté de débattre la proposition au parlement, mais la loi contre la corruption ne sera promulguée qu'en 2013 après un long processus de lutte des organisations de la société civile et de la pression populaire (BELHOSTE, 2016).

Le mouvement Indien de lutte contre la corruption a utilisé des moyens et des outils très efficaces dont les plus importants sont les suivants (BELHOSTE, 2016) :

- ✓ L'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux dans la mobilisation de la société civile, ce qui permet de développer des initiatives originales pour lutter contre la corruption.
- ✓ L'adoption d'un processus d'anonymisation des corrompus depuis 2013, ce qui permet d'éviter la pratique de règlement de compte personnel et de comptabiliser le maximum de témoignages contre un service particulier, dans une ville particulière.
- ✓ La collecte de données, ce qui permet de comprendre un phénomène plutôt présent dans les petites ou les moyennes villes indiennes et qui touche plutôt certaines administrations que d'autres.
- ✓ La mobilisation pour entreprendre des actions concrètes pour tenter d'endiguer le phénomène.

L'expérience indienne nous a montré que la pression populaire et une société civile bien organisée sont des moyens très efficaces pour exercer la pression sur les gouvernements et les obliger d'adopter des stratégies sérieuses pour la lutte contre la corruption.

2- L'expérience de la Singapour :

L'organisation Transparency International a classé, en 2011, la Singapour à la cinquième des pays les moins corrompus dans le monde. Dans ce pays, les scandales liés à la corruption sont très rares grâce notamment aux moyens utilisés dans la lutte contre ce phénomène.

L'expérience de la Singapour dans la lutte contre la corruption est exceptionnelle de par son ancienneté et sa stratégie très efficace, cette expérience est caractérisée par les éléments suivants :

- ✓ La lutte contre la corruption à Singapour n'est pas une question d'aujourd'hui, elle est très ancienne, et le seul organisme responsable de cette lutte dans le pays (Le Corrupt Practices Investigation Bureau) a été créé par les britanniques en 1952, même avant l'indépendance (CHOMAT, 2012).
- ✓ Après l'indépendance de 1965, les autorités en Singapour ont pris l'engagement de continuer la lutte contre la corruption, cette lutte est devenue rapidement l'enjeu majeur pour la cité état, qui adopte un système anticorruption de tolérance zéro (DE BLAUWE, 2013).

✓ A Singapour, personne n'est à l'abri lorsqu'il s'agit de la lutte contre la corruption même les responsables de haut niveau. Par exemple, « en 1995, Lee Kuan Yew, le père fondateur de la Singapour, fut accusé d'avoir bénéficié d'une réduction indue de 5 à 7 % sur le prix d'un bien immobilier. Choqué par de telle accusation, il remboursa néanmoins la somme qui lui fut restituée par le promoteur et léguée par la suite à un organisme caritatif » (CHOMAT, 2012).

✓ La lutte contre la corruption à Singapour est inscrite dans une stratégie globale de bonne gouvernance, et vise la réalisation de trois objectifs globaux, le premier est de créer le climat favorable aux investissements étrangers, le deuxième consiste dans l'installation d'un système de bonne gouvernance dans lequel les postes et responsabilités sont assignés aux individus qui ont démontré leur compétences ou aptitudes, alors que le troisième est d'entretenir ou de maintenir un lien de confiance entre le gouvernement et la population.

3- L'expérience de la Turquie :

La Turquie est considérée parmi les pays qui ont beaucoup souffert de la corruption, une étude réalisée en 2001 a montré que dans les deux dernières années qui ont précédé l'année de l'étude, plus de la moitié des personnes qui ont été interrogées, avouent avoir payé des pots-de-vin ou étaient prêts à payer dans certains cas (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, pp. 75-76), signe qui confirme le volume de ce fléau dans la Turquie surtout pendant les deux dernières décennies du 20^{ème} siècle.

La Turquie a adopté une stratégie de lutte contre la corruption depuis les dernières années du 20^{ème} siècle. Cette stratégie a été basée sur les programmes suivants (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, pp. 76-77):

✓ Dans le domaine du commerce, TURK EXIBANK (une banque) effectue des campagnes de sensibilisation sur le contenu de la convention dans le domaine du commerce extérieur et sur les recommandations de l'OCDE et oblige les opérateurs concernés à signer un document appelé « engagement contre la corruption » à l'occasion d'une éventuelle demande pour l'exercice d'un commerce extérieur.

✓ La Turquie a créé en 1997 la cellule du renseignement financier, sa mission principale consiste dans la collecte d'informations sur la corruption, le blanchiment d'argent et les crimes liés au terrorisme.

✓ En 2005 la Turquie a promulgué un nouveau code pénal contenant de lourdes peines sur les actes de corruption même ceux de l'étranger.

✓ Elle a créé aussi un organe administratif et financier dont la mission est de détecter les actes de la corruption dans les marchés publics et d'établir une liste noire pour les entreprises corruptrices.

Les résultats de l'application de ces procédures étaient très positifs pour la Turquie et son peuple « les efforts de la Turquie consentis dans la lutte contre la corruption pendant plus de 10 années ont été couronnés de succès, qui s'est traduit par une baisse des niveaux de corruption. Dans le dernier rapport de TI en 2012 la Turquie a obtenu un score de 4,9 et a été classée 54^{ème} parmi 176 pays, la même place occupée par la Malaisie. Alors que son score en 1996 était de 3,54 et 3,8 en 2006 » (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, p. 76).

4- L'expérience des Etats-Unis :

Les Etats-Unis sont considérés comme les plus efficaces par rapport à d'autres pays en matière de contrôle et de la lutte contre la corruption, les juridictions en la matière sont bénéfiques à l'Etat fédérale, et la législation est bien pensée et appliquée, et est prise au sérieux par les citoyens et les responsables. Enfin, on peut présenter les efforts des Etats-Unis pour la lutte contre la corruption, très brièvement, dans les éléments suivants :

✓ Aux Etats-Unis, les actes de corruption au niveau local sont traités aux termes du « Criminal Code » et de la « Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act » de 1971, et les 50 Etats américains sont responsables des activités d'application de la loi à l'intérieur de leurs frontières. Mais le gouvernement fédéral peut réglementer l'exercice d'activités qui ne sont pas menées dans un seul Etat, ces infractions font l'objet de poursuites devant les cours fédérales, plutôt que devant les tribunaux étatiques (COREN, 2014).

✓ Le département de la justice des Etats-Unis et la SEC exercent un nombre d'activités pour la lutte contre la corruption, l'application de la loi touche les émetteurs ainsi que leurs agents, employés, mandataires ou actionnaires agissant en leurs noms. Cela comprend les citoyens, ressortissants, et résidents des Etats-Unis. Les entreprises américaines et leurs agents et directeurs, de même que les personnes et les entreprises étrangères qui facilitent une fraction alors qu'elles se trouvent sur le territoire des Etats-Unis. « Les ententes de poursuite suspendue des Etats-Unis comprennent toujours une sanction pécuniaire, une date d'échéance et des conditions à respecter au cours de la durée de l'entente. Les éléments suivants suivent figurer dans ces ententes : rôle des agents de surveillance, exigences relatives à la déclaration volontaire, exercice ou amélioration d'activités de conformité à un programme de lutte contre la corruption dans une entreprise » (COREN, 2014).

Au niveau mondial, on peut dire que les Etats-Unis ont été les premiers à s'en prendre à la corruption internationale pour les raisons suivantes (JOHNSTON, 2012, p. 357):

✓ Ils ont adopté la loi de 1977 sur les malversations à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) à la suite de révélations de corruption internationale chez Lockheed et d'autres entreprises américaines.

✓ Ils ont aussi été les premiers à adhérer à la Convention de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur la lutte contre la corruption de 1999. Dans un rapport publié en décembre 2020, cette organisation a félicité les Etats-Unis d'avoir durci leur application déjà ferme des lois anticorruption et encouragé d'autres pays à suivre sa convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

5- L'expérience de la Malaisie :

La Malaisie est considérée aujourd'hui comme l'un des pays émergents les plus dynamiques du groupe de l'Asie du Sud-Est grâce aux réformes appliquées au niveau de son système économique depuis les dernières décennies du 20^{ème} siècle qui contient une stratégie efficace pour la lutte contre la corruption. Les grands axes de cette stratégie de lutte dont les suivants (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, p. 75) :

✓ La Malaisie a légiféré, en 1967, une loi pour la lutte légale contre la corruption, cette loi a été amendée en 1973, 1982 puis 1997 suite à la crise financière des pays sud-est asiatiques qui est due à la corruption dans la sphère financière.

✓ L'organisation Malaisienne de lutte contre la corruption l'ACA (anticorruption agency) est forte et indépendante grâce à ses prérogatives très larges et ses ressources les plus performantes, car elle se dote de moyens humains (cadres compétents et intègres), et de moyens financiers très importants. Les membres de l'ACA sont élus (émanant du parlement) et ils ne sont responsables que devant la commission parlementaire chargée de la corruption. Parmi les prérogatives de l'ACA on peut citer : elle peut donner des ordres pour mener des enquêtes, elle assure des enquêtes rapides, tout en maintenant la confidentialité et la protection des dénonciateurs de corruption et elle traite avec prudence et objectivité les cas de corruption.

✓ L'ACA a créé en 2003 l'Académie Malaisienne de Lutte Contre la Corruption pour informer les officiers spécialisés dans la lutte contre la corruption soit pour la Malaisie ou les pays voisin.

✓ La Malaisie a créé aussi l'Institution d'Intégrité de la Malaisie (IIM), dont l'objectif est d'étudier et planifier l'évolution des procédures anticorruptions et d'organiser des séminaires sur ce phénomène.

6- L'expérience de Hong Kong :

L'expérience de Hong Kong constitue l'un des meilleurs exemples de programme public de lutte contre la corruption, ce pays a mené un programme sur une longue période, aujourd'hui, plus que 30 ans après le début de ce programme, la corruption semble y avoir considérablement diminué après les efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires.

Dans sa stratégie de lutte contre la corruption, Hong Kong a commencé par la discussion des objectifs avec les acteurs concernés, ces objectifs sont au nombre de trois (GARZON & HAFSI, 2016) :

✓ Le premier est d'imposer le respect de la loi moyennant l'ouverture d'enquêtes et d'engagement de poursuites à propos de cas récents de corruption.

✓ Le deuxième est d'assurer la prévention, en agissant sur l'organisation et la culture de l'appareil bureaucratique et en disposant des conseils de l'aide aux entreprises sur les moyens de lutte contre la corruption.

✓ Le troisième est d'informer la population des méfaits de la corruption.

Pour la réalisation de ces objectifs, le gouvernement a effectué des changements structurels très importants, et informe ses citoyens sur les répercussions de ce phénomène et les encourage pour qu'ils s'impliquent dans la stratégie de lutte en désosant tout acte corrompu. Ces mesures mènent à l'installation de systèmes moins vulnérables à la corruption.

La commission indépendante de lutte contre la corruption (ICAC) est le moyen principal utilisé par Hong Kong, c'est un organe ne relevant ni de l'administration publique ni de la police, et travail directement sous la tutelle du gouverneur (le premier responsable du pays), ce qui montre l'engagement au plus haut niveau du gouvernement vers cette stratégie anticorruption, celles touchant le secteur public ou le secteur privé, les petits cas où ceux impliquant des hauts fonctionnaires et des cadres d'entreprises (GARZON & HAFSI, 2016).

Le résultat le plus important à Hong Kong dans le domaine de lutte contre la corruption réside dans les changements culturels qu'elle a suscités, les facteurs socioculturels qui jadis contribuaient aux indices de corruption élevés, ont sérieusement diminués après l'application de ce programme. Aujourd'hui, Hong Kong est considérée comme une société qui ne tolère plus la corruption (GARZON & HAFSI, 2016).